



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 JUIN 2026

Numéro	26
Objet	ENGAGEMENT DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE DANS L'EXPERIMENTATION D'UN CONSEIL ENVIRONNEMENTAL DE TYPE « GUICHET VERT » TERRITORIALISE
Rapporteur	Catherine LEDOUBLE

Date de convocation et d'affichage : 12 juin 2026
La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h45.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 101 / Votants : 128

Présents : AUBRUN Olivier, AZZAB Jamila, BAROIN François, BAROIN Stéphanie, BAZIN-MALGRAS Valérie, BELIN Philippe, BLANCHARD Dominique, BLANCHOT Bastien, BLASSON Christian, BOURDON Amandine, BOUTRELLE Thierry, BRAUN Jean-Paul, BRAUX Sébastien, BREMENT Jacques, BRIOT Charline, CATERINO Marie-Laure, CAVAILLAC Guy, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Bernard, CHOISELAT Emmanuel, COCHET Jean-Michel, COLLARD Benoît, COPITET Catherine, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DELARUE Clément, DENIS Valéry, DINIZ Laurence, DOBRAJE Karine, DRAGON Jean-Luc, DRIAT Boris, DUMONT Jean-Michel, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, DUXIN Christophe, ERMINI Hervé, FENEK Karim, FERNANDEZ Sophie, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GIRARDIN Olivier, GEORGE Yvan, GOJJARD Pascal, GRILLAT Stéphane, GUILBARD Victor, HELLAL Karim, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HEUILLARD Véronique, HIMEUR Aïcha, HONORE Nicolas, HOUARD Bruno, HUBERDEAU Marie, JOURNOT Aude, KACZMAREK Elodie, LANOUX Claudie, LEDOUBLE Catherine, LEFEVRE Vincent, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEROY Marie-Thérèse, LOUIS Benoît, MAGLOIRE Arnaud, MARCHAL Yves, MEIRHAEGHE Jean-François, MILESI Franck, MONT-DESFONTAINES Nathalie, ORDONNEAU Emilien, OUDART Audrey, PAUWELS Cécile, PETERS Anthony, POTTIER Denis, PROVENCE Gérard, RAGUIN Jacky, RANCUREL Marie-Noëlle, RENOIR Gilles, REVOLIO Claudine, ROBERT Julien, ROGER Sylvain, ROUSSELLE Patrice, SAUVAGE Philippe, SCHERRER Luc, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, THOMAS Jérôme, TRESSOU Marie-Hélène, TURPIN-PADIRAC Marie-Béatrice, VAN DEN BROECKE Bertrand, VIART Jean-Michel, VINOT Pascal, YANIK Ulku, ZWALD Jérémie.

Représentés : DEBROUWER Denis par PAYEN Patrice, HAINAUD Christian par CHARDINAL Colette, HUP Carole par LALLEMAND Françoise.

Excusés et ont donné pouvoir : BAGATTIN Mélanie à MAGLOIRE Arnaud, BAUDOUX Bruno à DEHARBE Dominique, BRET Marc à THOMAS Christine, BROCHET Pierre à BOURDON Amandine, CASSONNET Christian à BAROIN François, CHAMPAGNE Anicet à BLANCHARD Dominique, CHOMAT Christophe à JOURNOT Aude, CORNUMAND Agnès à DUSACQ Maxime, COURTOIS Armelle à HONORE Nicolas, CROPAT Patrice à LOUIS Benoît, FRAPIN David à COCHET Jean-Michel, FARRUGIA Frédéric à REVOLIO Claudine, FREGANS Baptiste à LEFEVRE Vincent, GANTELET Bruno à DELAITRE Guy, GATOUILLET Marcel à CHALVET Marie-Ange, GAUTHIER Anne-Sophie à CHOISELAT Emmanuel, GIRARD Marc à RENOIR Gilles, GUNDALL Philippe à BLASSON Christian, KUZMA Romain à ORDONNEAU Emilien, LANDREAT Pascal à HEUILLARD Véronique, LEBECQ Jérémie à DUQUESNOY Olivier, LEMOINE Philippe à POTTIER Denis, MANGEON Marielle à THOMAS Jérôme, NIEUWMUNSTER Adrien à DENIS Valéry, PETIT Christine à GUILBARD Victoire, RAYMOND Arnaud à KACZMAREK Elodie, VINCENT Fabien à LEPRINCE Didier.

Excusés : BILLET André, BORDIER Grégory, GERARD Fabien, MALARMEY Pascal, POIVEZ Kévin, SIMON Eric, VAJOU Sabine.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
128	0	127	0	01

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 JUIN 2026

**ENGAGEMENT DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE DANS L'EXPERIMENTATION D'UN
CONSEIL ENVIRONNEMENTAL DE TYPE « GUICHET VERT » TERRITORIALISÉ**

Annexe : Charte d'engagements et tableau relatif aux niveaux de conseils

Exposé :

Depuis une dizaine d'années, la commande publique est de plus en plus structurée par des réglementations qui poussent les acheteurs publics à intégrer les enjeux de développement durable dans leurs achats.

De la loi ESS à la loi Industrie Verte, en passant par la loi AGECE, les exigences se renforcent progressivement. Mais la loi Climat et Résilience de 2021 marque un véritable changement d'échelle, avec l'obligation d'intégrer, à compter d'août 2026, dans tous les marchés publics un critère d'attribution environnemental et une clause environnementale, ainsi qu'une dimension sociale pour les procédures formalisées.

Troyes Champagne Métropole n'a pas attendu les échéances réglementaires pour se mettre en mouvement et a anticipé ces évolutions en intégrant progressivement les enjeux environnementaux et sociaux dans ses pratiques d'achat, avec la volonté d'aller au-delà de la seule conformité réglementaire et de s'inscrire dans une démarche vertueuse. Après avoir adopté une charte interne relative à l'achat durable et solidaire en 2021, et rejoint le réseau régional de la commande publique en 2023, Troyes Champagne Métropole a acté le 3 juillet 2025, son premier Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER).

Le SPASER traduit une feuille de route en matière de commande publique responsable, autour de 12 engagements guidant l'action des services sur les trois piliers du développement durable, assortis d'indicateurs de suivi permettant de mesurer l'atteinte des objectifs parcourus.

Dans ce contexte, la communauté d'agglomération s'est organisée via la mise en œuvre d'une cellule achat durable pour guider les services dans la prise en compte de dispositions sociales et environnementales dans leurs achats. Cette cellule a pour mission, entre autres, le conseil auprès des services opérationnels, avec propositions de clauses et critères et mise à disposition des ressources, pour un achat durable.

Au niveau national, sous l'impulsion du Plan National pour des Achats Durables (PNAD), des structures d'accompagnement se sont développées sur le territoire, à l'échelle région, pour aider les acheteurs publics à intégrer les nouvelles obligations environnementales et sociales dans leurs marchés. En revanche, en région Grand Est, l'offre d'accompagnement reste encore limitée, avec aujourd'hui un seul guichet vert identifié pour le Bas-Rhin.

C'est pourquoi, courant 2025, Grand Est Développement, agence de développement économique, missionnée par la Région Grand Est, l'Ademe et les services de l'Etat en région, a initié une expérimentation pour la structuration d'un guichet de conseil environnemental type « guichet vert » en Grand Est.

Troyes Champagne Métropole, via la cellule achat durable, s'est portée candidate. Différentes structures sont intégrées à ce groupe de travail (dont Ardenne Métropole, Grand Reims, la Chambre Régionale de l'Economie Sociale...).

Cette expérimentation poursuit deux objectifs principaux : étudier la faisabilité d'un conseil environnemental territorialisé et ses modalités de déploiement sur les territoires, et coconstruire les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'une action territorialisée en définissant une offre de service selon un cadre commun partagé.

En s'inscrivant dans cette démarche expérimentale, Troyes Champagne Métropole s'engage à :

- Apporter un conseil environnemental de niveau 1 ou de niveau 2 aux 81 communes de son territoire *(se reporter au tableau en annexe pour la description des niveaux de conseil attendus)* ;
- Participer aux actions organisées dans le cadre du réseau de relais territoriaux (temps de montées en compétences, réunions, groupes de travail, etc.) ;
- Contribuer à la promotion du conseil environnemental auprès des acteurs publics de son territoire ;
- Assurer la bonne articulation avec le coordinateur des actions de promotion et d'événementiel sur l'achat public écoresponsable organisées le cas échéant par le relais sur son territoire (groupe de travail, webinaire, événement en présentiel, etc.) ;
- Suivre et faire remonter dans les délais au coordinateur les éléments de reporting demandés ;
- Travailler à la structuration de son modèle économique pour assurer la pérennité du service, en y intégrant des contributions des bénéficiaires.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ADOPTER la Charte d'engagements annexée.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite charte.**